

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 118 (1992)
Heft: 12

Artikel: Ethique pour l'ingénieur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-77771>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ethique pour l'ingénieur

L'évolution de la technique influence, de manière croissante, l'homme et l'environnement. Aussi, l'Académie suisse des sciences techniques, qui réunit les spécialistes du monde de la technique, juge opportun la formulation d'un code éthique de référence destiné aux ingénieurs et aux spécialistes de la recherche appliquée. L'Académie espère ainsi établir un modèle de comportement éthique, à long terme, qui aille au-delà des prescriptions fixées par les lois et règlements.

Les principes et le code ont pour but:

- de sensibiliser l'ingénieur¹ à un code de comportement éthique, soutenu par l'Académie suisse des sciences techniques,
- d'offrir au personnel enseignant des écoles supérieures et des instituts polytechniques une base éthique commune pour la formation,
- de remettre aux milieux économiques et aux services publics l'opinion de l'ASST sur «Ethique et technique», en tant qu'information et suggestion en vue de son application et de sa diffusion,
- d'informer l'opinion publique sur les principes de la responsabilité éthique dans les sciences techniques.

Une description détaillée de ces concepts, formant la base de l'éthique pour l'ingénieur, est disponible auprès du secrétariat de l'ASST à Zurich.

Principes de base et code

1. *L'ingénieur et toute personne active dans le domaine des sciences techniques² assume personnellement la responsabilité éthique de son activité.*

Principe de la responsabilité

Chaque ingénieur représente l'instance de décision pour son action individuelle et pour la contribution de son savoir dans les prises de décision d'autres instances ou groupes. Il assume ainsi une responsabilité éthique qu'il ne peut déléguer.

2. *L'ingénieur agit en tenant compte de sa responsabilité sociale, écologique et économique.*

Les objets de la responsabilité

La responsabilité éthique de l'ingénieur porte sur trois objectifs essentiels:

- le souci du bien-être des hommes et de la société – objectif: le bien-être de l'humanité,
- la protection de l'environnement et de la nature – objectif: le maintien de la vie,
- l'assurance du succès économique de l'entreprise – objectif: la satisfaction des besoins de la société et de l'entreprise.

Il s'agit d'assumer et d'optimaliser ces trois types de responsabilités sur un plan global et à long terme.

3. *L'ingénieur accepte, la liberté étant en principe garantie, la responsabilité personnelle pour le respect de certaines limites dans la recherche de nouvelles connaissances.*

Liberté (marge de manœuvre) de la recherche technique

Les exigences des êtres humains et des sociétés se modifient en qualité et en quantité. Cela implique une adaptation et un élargissement constants des connaissances techniques, dans le cadre d'une liberté fondamentale de la recherche technique. L'ingénieur tient compte de certaines limites dans le choix éthique des buts de la recherche, de même qu'il évalue(ra) ses conséquences, à savoir les éventuels effets nocifs sur l'homme et l'environnement et l'utilisation abusive de ressources limitées.

4. *L'ingénieur contribue à utiliser avec mesure les ressources non renouvelables et à diminuer l'impact sur l'environnement.*

Conservation

des bases fondamentales de la vie

Le gaspillage de ressources, les atteintes à l'environnement, les nuisances et les émissions de toxiques non contrôlées mettent en péril les bases fondamentales de la vie. L'ingénieur doit viser à réduire le gaspillage des ressources non renouvelables et l'impact sur l'environnement.

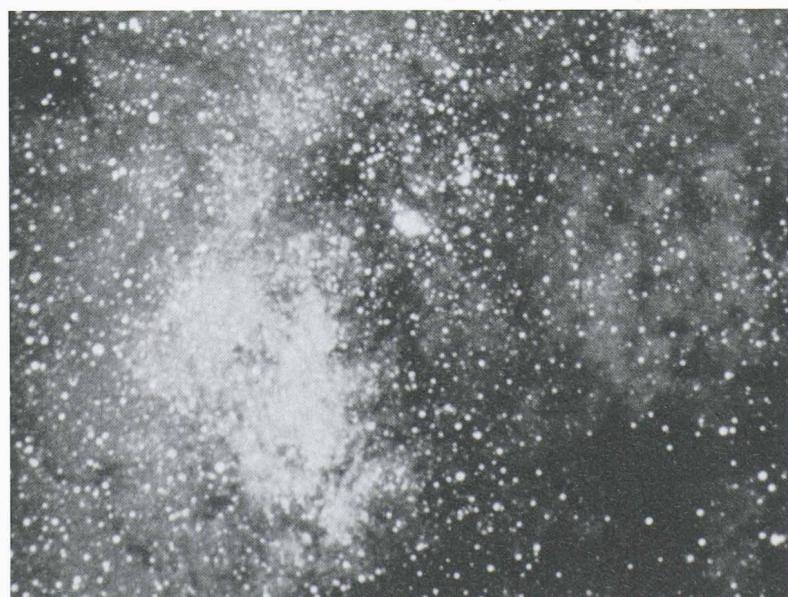
5. *L'ingénieur évalue et pondère les avantages et les risques liés à l'application de nouvelles connaissances techniques.*

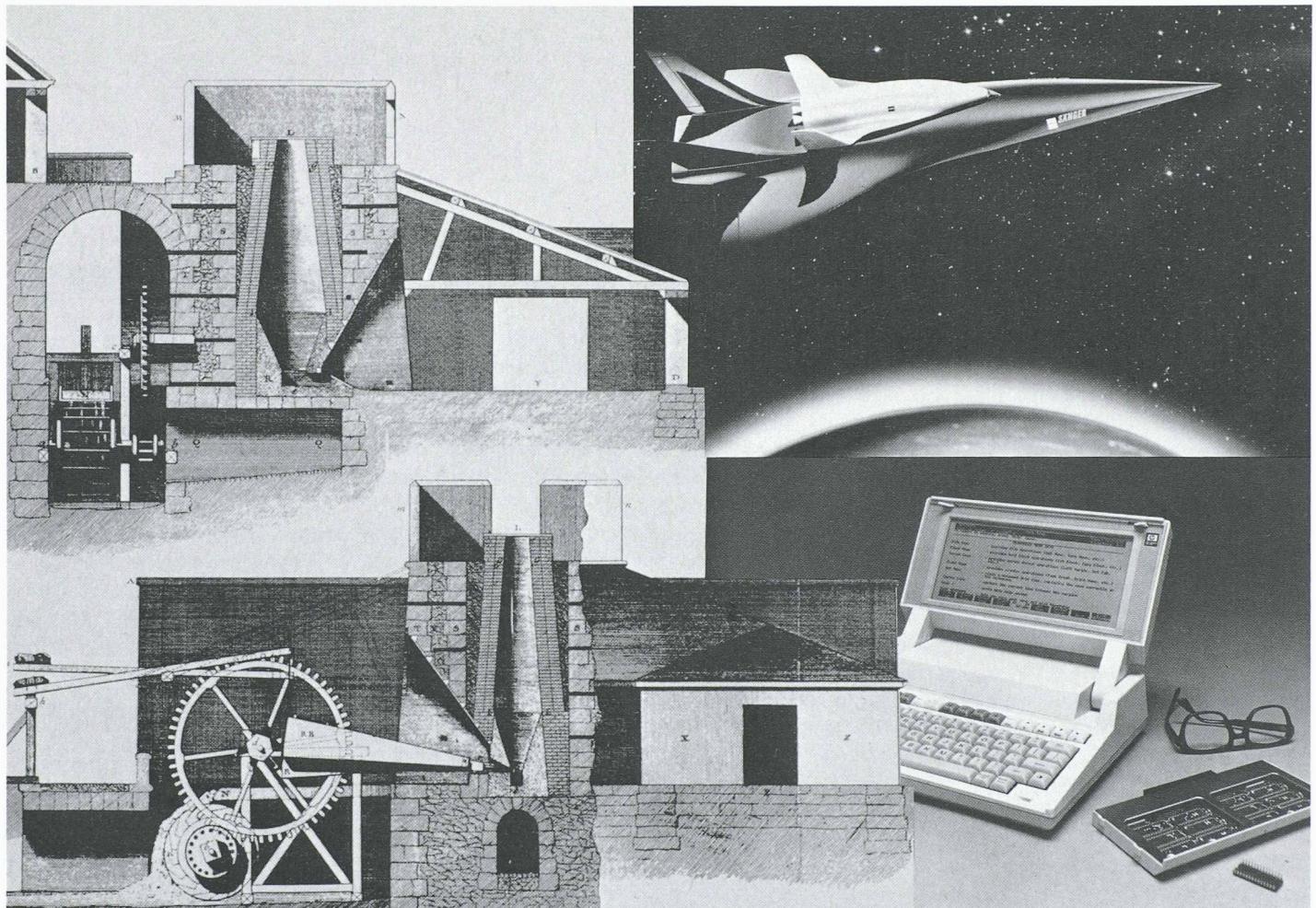
Rapport risques/dommages

La production, la construction, les installations déjà en fonction, ainsi que les activités et les prestations de service ont un effet sur les êtres humains et l'environnement. Il faut évaluer

¹Ce terme ne comprend pas seulement l'ingénieur dans sa propre définition, mais toute personne, femme ou homme, qui a bénéficié d'une formation supérieure dans le domaine de la science technique.

²Que nous appellerons par la suite simplement «l'ingénieur», pour ne pas alourdir le texte.





leurs avantages sur le plan social, écologique et économique et les pondérer avec leurs risques et dommages. L'ingénieur doit sans relâche augmenter les effets «positifs» et, à l'inverse, réduire les effets «négatifs» ou indésirables de la technique sur les êtres humains (orientation vers une technique plus sûre).

6. L'ingénieur s'engage à faire progresser la technique, grâce à des innovations, pour le bien-être de la société, de l'environnement et de l'économie.

Innovation

L'innovation, c'est-à-dire l'application de nouvelles connaissances techniques, est étroitement liée au travail de l'ingénieur.

- pour obtenir un rapport plus performant risques/dommages dans l'activité technique,
- pour améliorer la qualité de vie, supprimer la pauvreté
- et maintenir une activité économique saine dans une région géographique donnée.

7. L'ingénieur se soucie d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires et de les parfaire par la formation continue.

Compétences techniques/formation continue

C'est aussi la responsabilité de l'ingénieur que de continuer à parfaire sa formation et celle de ses partenaires et de se tenir au courant des progrès de la technique dans tous les domaines.

8. L'ingénieur acquiert des connaissances générales suffisamment étendues pour évaluer les interrelations, afin de collaborer dans des groupes interdisciplinaires.

Vision globale

La prise de conscience de la responsabilité écologique, sociale et économique de l'ingénieur, dans le sens d'une valorisation globale, est indispensable, tout comme une connaissance des contextes économiques, culturels, sociaux et écologiques, et

une disponibilité à collaborer de manière constructive sur un plan interdisciplinaire.

9. L'ingénieur s'engage, dans son domaine de compétence, à établir un dialogue avec le public.

Communication

La communication doit être fondée, dans l'intérêt même de la technique, sur une compréhension et une confiance mutuelle avec l'opinion publique ayant pour base l'engagement personnel de l'ingénieur.

10. L'ingénieur se conforme au devoir de vérité et d'honnêteté envers les autres comme envers lui-même.

Devoir de vérité

Le devoir de vérité envers soi-même et les autres est une composante essentielle de l'éthique de l'ingénieur. Il doit former la base inébranlable de toute activité technique. Il se concrétise, entre autres, par le refus éventuel de travaux techniques dont l'ingénieur ne pourrait assumer la responsabilité.